COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011

L'an deux mil onze le 17 juin à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Ville de POMMEUSE, légalement convoqué en date du 9 juin 2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jacques ALONSO, Maire de la Commune

Présents: MM Jacques ALONSO, Annie PATERNOSTRE, Alberte HOUILLOT, Jean-Pierre DARDANT, Joël DUCEILLIER, David LAURELUT, Corinne HOMMERY, Sylvie LANCE (départ à 21h15, avant le vote de la délibération 2011/06/17/04), Eric BOITTELLE, Thérèse COLIN, Christophe DE CLERCK, Patrick VILLOINGT, Pierrette TURLAN, Yves PAINDAVOINE, Fabrice GUYOT

Absents ayant donné pouvoir : M. Franck DUBUGET à MME Pierrette TURLAN, Mme Christine FEUILLET à M. Joël DUCEILLIER

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe DE CLERCK

1/ DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Il est procédé, en début de conseil, à la désignation des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales du 25 septembre prochain. Sont désignés :

DELEGUES : MME HOUILLOT Alberte, M. DARDANT Jean-Pierre, M. DUCEILLIER Joël, M. ALONSO Jacques et Mme PATERNOSTRE Annie

SUPPLEANTS: MME TURLAN Pierrette, Mme COLIN Thérèse et M. GUYOT Fabrice

2/ DELIBERATION EN FAVEUR D'UNE ACTION COMMUNE DES MAIRIES CONCERNEES PAR LE DETOURNEMENT DES DROITS DE PREEMPTION PAR UN NOTAIRE

Un certain nombre de communes, le conseil général de Seine-et-Marne et la SAFER souhaitent engager une action contre Maître GUILLUY, notaire à Viels Maisons, pour faire cesser ses détournements des droits de préemption (droits de préemption urbains du maire, droits de préemption de la SAFER et droits de préemption du conseil général de Seine-et-Marne sur les espaces naturels sensibles). La commune de Pommeuse a eu un conflit avec l'étude de ce notaire.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE d'intenter une action commune des collectivités contre un notaire de Viels-Maisons (Aisne) pour détournement des droits de préemption, à savoir :

- Droit de préemption urbain du maire,
- Droit de préemption de la SAFER (terre agricole)
- Droit de préemption du conseil général de Seine-et-Marne (espaces naturels sensibles – ENS)

DECIDE de saisir le Procureur de la République, autorité hiérarchique du notaire, concernant les pratiques frauduleuses du notaire concerné

DECIDE de partager l'information avec l'ensemble des acteurs concernés par ces pratiques de détournement des droits de préemption qui remettent en cause la préservation environnementale du territoire ou remettent en cause les projets d'aménagements des collectivités (Nanteuil-les-Meaux, Saâcy-sur-Marne, Pommeuse, Fublaines, Chelles, Compans, Guérard, Longperier et Plessis-Pâté)

D'INFORMER le Préfet de Seine-et-Marne et le Sous-Préfet de Meaux de ce type de pratiques

DE DONNER le droit au maire de signer les documents afférents à ce dossier

3/ REFONTE DE LA CARTE INTERCOMMUNALE - PROJET

Le schéma départemental de coopération intercommunale devra être élaboré par le préfet avant le 31 décembre 2011, suite à la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales. Celui-ci confère au représentant de l'Etat le pouvoir de PROPOSER la création, la transformation ou la fusion d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, ainsi que la modification de leurs périmètres.

Les futurs contours de ce projet proposent la fusion de la communauté de communes de la Brie des Moulins avec la communauté de communes des Trois Rivières et de la Brie des Templiers. Or, le découpage ne doit pas être motivé uniquement par des considérations liées à la dimension des structures intercommunales

existantes. Il faut de plus souligner que la Communauté de communes de la Brie des Moulins est plus avancée sur les transferts de compétences que les autres communautés proposées à la.

Par ailleurs, l'étude menée par le cabinet Mazars, à la demande des trois communautés de communes dans le cadre du contrat CLAIR, fait ressortir une éventuelle fusion de la Brie des Templiers et des Trois Rivières en laissant la communauté de communes de la Brie des Moulins seule, sachant que l'on peut considérer un 2^{ème} bassin de vie sur le canton, à savoir le bassin de vie de Faremoutiers.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE la motion suivante :

1/ REFUSE le projet de fusion proposé par le représentant de l'Etat dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale, et demande impérativement que la Communauté de Communes de la Brie des Moulins reste en l'état,

2/ **DEMANDE** que la communauté de communes de la Brie des Moulins reste en l'état, étant considéré qu'elle compte actuellement plus de 5000 habitants (population de référence à la loi) et en regroupera plus de 10 000 à l'horizon 2017.

4/ ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE ZI25

Dans le cadre de son droit de préemption, la SAFER propose à la commune d'acquérir la parcelle cadastrée ZI 25, d'une superficie de 320 m², et située au lieu-dit « Le Bas Saint-Martin ».

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

12 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE, 4 ABSTENTIONS,

APPROUVE l'acquisition par la commune de la parcelle ZI 25, d'une superficie totale de 320 m², pour un prix global de 1 900 €, auquel s'ajouteront les frais de notaire,

AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié correspondant et tout document s'y rapportant.

5/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC)

Dans le cadre de la rénovation de la place de Tresmes, la chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne nous a fait part de la possibilité de solliciter une subvention auprès du fonds FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Ce fonds participe notamment au financement des équipements facilitant l'accès aux espaces commerciaux (équipements pour les piétons et le stationnement des véhicules).

Le Conseil municipal

A L'UNANIMITE

AUTORISE le Maire à réaliser une demande de subvention auprès du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place de Tresmes

La séance est levée à 22h00 après étude des points à l'ordre du jour.

Sont ensuite abordées en réunion de travail les questions suivantes :

- Devenir de l'ancien presbytère
- Installation d'un équipement multisports au collège de Faremoutiers, évolution du collège dans les années à venir
- Aménagement de la place de Tresmes
- Point sur le dossier de la Promenade
- Fête à Tresmes les 18 et 19 juin